



COMMUNIQUE SUITE A LA 1^{ère} REUNION DE NEGOCIATIONS sur les METIERS DE GREFFE du 6 septembre 2023

Cette première réunion de négociations sur les métiers de greffe avait pour ordre du jour les missions et la revalorisation indiciaire et statutaire des greffiers.

Le Directeur des services judiciaires a indiqué avoir pris acte des revendications de l'UNSa SJ transmises en amont, et diffusées à tous, en toute transparence.

Voici ce qu'il ressort de cette première réunion du processus de négociation entamé ce 6 septembre 2023 :

- La grille déceptive des CPIP 2018 est définitivement abandonnée ;
- L'enveloppe budgétaire qui était prévue à cet effet sera, a priori, répartie sur la grille de l'ensemble des greffiers, ce qui représenterait 10 points d'indice pour tous ;
L'UNSa réclame a minima 25 à 30 points supplémentaires pour tous (valeur du point d'indice : 4,92 euros brut), quel que soit le grade et l'échelon. L'administration doit se battre pour valoriser les greffiers, le Directeur des services judiciaires en a pris acte et a indiqué qu'il allait relayer nos demandes auprès de la Fonction Publique.
Sur ce point, il nous a indiqué que nous devrions avoir une réponse la semaine prochaine.
- Sur le projet statutaire à mettre en place pour 2024 : la Fonction Publique aurait émis un refus pour le A pour tous. Cependant, elle a donné mandat à la DSJ pour négocier avec les OS représentatives la création d'un nouveau corps d'avancement de A type (grille des attachés d'administration), réservée uniquement aux greffiers.

A ce premier stade des négociations, l'avancée des discussions ne nous permet pas encore de connaître quelles catégories de greffiers seraient éligibles à cet avancement en catégorie A, ni le nombre d'agents concernés.

Tous ces points seront à construire dans le cadre des réunions à venir.

A l'issue de ces annonces, force est de constater que le compte n'y est pas encore : montant de la revalorisation indiciaire 2023 clairement insuffisant, et refus de la Fonction publique d'un passage en catégorie A pour l'ensemble de la profession. Certaines pistes méritent cependant, à ce stade, de continuer de participer au processus de négociations : enveloppe supplémentaire à négocier pour une mise en paiement avant la fin de l'année 2023, et proposition d'un avancement en A type dont les contours sont à travailler.

La prochaine réunion le 12 septembre aura pour ordre du jour les missions des greffiers et l'enveloppe indiciaire 2023. **La réunion du 20 septembre** qui devrait porter, elle, sur les grilles indiciaires des greffiers sera particulièrement cruciale.

L'ensemble de nos actions, tant de l'UNSa SJ dans les instances ministérielles que des fonctionnaires lors du mouvement de mobilisation sans précédent que connaît les juridictions, a permis une entrée en négociation sur la revalorisation des métiers de greffe. Restons tous mobilisés et vigilants.

Le Bureau national de l'UNSa Services judiciaires